

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917) du

LUNDI 8 OCTOBRE 1917

A nouveau, vive émotion parmi les nombreux Allemands qui vivent en Belgique depuis des années et parmi lesquels beaucoup de familles comptent des naturalisés belges et des fils nés ici, investis de toutes les qualités légales de nos compatriotes. L'émotion n'avait plus été si profonde dans ce milieu depuis le jour où le gouvernement général tenta d'enrégimenter sous ses drapeaux tous les fils d'Allemands, même naturalisés Belges, ce qui détermina la Cour de Cassation et nos Ministres d'Etat à publier une protestation dont le retentissement fut grand (1).

Le gouvernement général n'osa pas, à cette date, passer outre, Mais voici qu'est placardée une affiche obligeant à se présenter au « *Meldeamt* », le 12 octobre au plus tard, « *toutes les personnes du sexe masculin qui habitent l'agglomération bruxelloise et sont nées d'un père allemand dans la période du 1^{er} octobre 1869 au 1^{er} octobre 1902* », c'est-à-dire qui ont de 15 à 48 ans. Il n'y a d'exception que pour ceux qui ont déjà « *été déclarés, comme ressortissants allemands, astreints au service militaire* ».

Un Belge, fils d'Allemand, touché par cet ordre, me dit qu'il atteint vingt mille personnes.

Chacune d'elles redoute que le gouvernement général ne s'applique à dénicher dans son statut juridique quelque circonstance qui donnerait prise à l'embrigadement dans l'armée allemande. Or, beaucoup ont presque oublié leur naissance allemande. Beaucoup ont servi dans l'armée belge, d'autres ont été ou sont fonctionnaires, magistrats belges.

Un de ces Allemands malgré eux me raconte que parmi les hommes présents ce matin au «*Meldeamt*» pour répondre à l'«*ordre*», il y avait un soldat belge mutilé, un officier de police et un bourgmestre d'une commune de l'agglomération !

(1) Voir 29 juin 1916 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19160629%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>